



Abus de faiblesse parents- enfant

Par **presc**, le **29/06/2014** à **13:58**

bonjour,

je souhaite quelques précisions afin de régler la situation suivante: Mes grands parents (80 ans) hébergent gratuitement depuis 10 mois leur fils de 53 ans qui est auto entrepreneur mais qui en réalité bénéficie du RSA car gagne peu, et qui ne participe pas aux frais du ménage (alimentation, eau, électricité...) .

Depuis 8 mois, il n'y a que des conflits quotidiens entre mon grand père et son fils. Ce dernier ne fait que l'insulter, le provoquer, le dévaloriser et lui réclame de l'argent quotidiennement. Mon grand père lui a demandé de quitter son domicile mais il refuse. Sachant que ma grand mère protège son fils en lui donnant de l'argent en cachette qu'elle vole à mon grand père, qu'elle soutient son fils en insultant également mon grand père.

En juin j'ai fait intervenir le commissariat car ce fils avait tenté de frapper mon grand père sous mes yeux mais ils n'ont pas pu l'expulser car mon grand père souhaitai que ce fils quitte immédiatement les lieux mais que m'a grand mère s'y est opposée.

Que puis faire pour faire "expulser" ce fils ingrats.

Je vous remercie de la réponse que vous m'apporterez.

Par **Visiteur**, le **30/06/2014** à **13:57**

Bonjour,

vos grands-parents sont majeurs et vaccinés; ce sont leurs affaires et pas tellement les vôtres. Cependant si violence il y a ou tout du moins risques, peut être à travers une aide sociale quelconque ? Dans ce genre de situation malheureusement, tant qu'aucun coups n'a été porté... Surtout si vos grands-parents ne sont pas d'accords entre eux !!

Par **le duc**, le **23/01/2017** à **18:57**

J'ai une fille unique qui ne me parle plus ...

Si il m'arrivait un soucis de santé elle me mettrait sous tutelle ...quels sont mes droits pour me protéger ou quelle démarches à faire ...elle est fille unique

Par **Visiteur**, le **23/01/2017** à **21:21**

Bonsoir,

Oui, vous pouvez faire le nécessaire d'avance grâce au pacte de protection future.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16670>